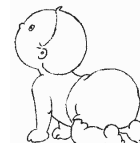




VILLE
DE
PLUNERET

La Lettre d'Information du Relais Intermédiaire Parents Assistantes Maternelles

N°2 - NOVEMBRE 2008



✚ « DIRE NON A UN ENFANT »

Vous n'avez peut-être pas pu assister à la conférence « Dire non à un enfant ». Sachez que vous pouvez trouver au RIPAM un compte-rendu de cette manifestation. N'hésitez pas à le demander ou à venir le chercher.

✚ LE CONTRAT DE TRAVAIL

Le contrat est un document essentiel qui vous lie à vos employeurs. Plus il est détaillé et précis, plus vos relations avec les parents sont sereines. Prenez le temps de bien le remplir et si la moindre hésitation subsiste, appelez le RIPAM.

Le contrat doit être **signé le premier jour** d'adaptation de l'enfant, pas avant, ni après et ne doit faire apparaître aucune date de fin !!!

✚ LES MATINEES D'EVEIL

Afin de satisfaire le plus grand nombre d'entre vous, les matinées d'éveil du mardi seront divisées en 2 séances : **de 9h à 10h** puis **de 10h à 11h**. Les groupes seront plus petits (7 assistantes maternelles par séance) mais le nombre d'assistantes maternelles par matinée sera plus grand (14 au lieu de 9).

- Assistantes maternelles de Pluneret, vous pouvez appeler dès maintenant le RIPAM pour réserver une place (prochaine matinée d'éveil le 18 novembre).

- Concernant les assistantes maternelles de Plumergat et Sainte Anne d'Auray, une deuxième animatrice pour le RIPAM va être recrutée très prochainement, ce qui va permettre un élargissement des ouvertures du RIPAM et la création d'une deuxième matinée d'éveil probablement le jeudi matin.

Chacune d'entre vous sera informée dès que cette matinée d'éveil sera mise en place et vous pourrez alors vous inscrire au même titre que les assistantes maternelles de Pluneret soit le mardi, soit le jeudi, soit à 9h, soit à 10h.

✚ NOËL APPROCHE !

Un spectacle de Noël : « Le Noël de Félix et Croquette », mis en scène par Les Marionnettes d'Armor est organisé :

**Le samedi 29 novembre
A 10h30
A la salle des fêtes de Pluneret**

Vous y êtes toutes conviées (Plumergat, Pluneret et Ste Anne d'Auray) avec les enfants que vous accueillez, et nous comptons sur vous pour inviter leurs parents à venir partager ce moment festif. Pouvez-vous renvoyer le coupon réponse ci-joint au RIPAM avant le 22 novembre. MERCI

JOYEUSES FETES DE FIN D'ANNEE !